

Éditorial : Au pied du sapin...

Après la censure du gouvernement Barnier

SOMMAIRE

1. Éditorial

Au pied du sapin...

2. Actualité

Après la motion de censure et la démission du gouvernement Barnier...

3. Actualité

Rapport sur la pauvreté en France en 2024-2025.

4. Société

Notre Baromètre UNSA des retraités : les petites retraites.

5. Société

Droits sociaux : non recours et effectivité.

Bénévolat des retraités.

6. Autonomie

Prévention de la perte d'autonomie.

Recycl'aide: une bonne idée entravée par un défaut de prise en charge.

7. Consommation

Mobilités, des fractures territoriales difficiles à surmonter !

7. Billet d'humeur

Destruction créatrice.

8. Culture

Expo Alf à Balaruc les bains.

Le Alf du mois.



La saison est propice aux vœux. Après la censure du gouvernement Barnier, les Français étaient en droit d'espérer un gouvernement plus à l'écoute de leurs attentes, plus orienté vers le dialogue social, soucieux d'une fiscalité plus équitable à même de redresser les comptes publics, en mettant à contribution ceux qui ont été largement favorisés par les cadeaux fiscaux et autres exonérations multipliés depuis sept ans.

Le gouvernement qu'ils ont trouvé au pied du sapin, avec un jour d'avance, ressemble à s'y méprendre au gouvernement censuré début décembre par l'Assemblée Nationale.

Quand un cadeau ne plaît pas, quand il fait double emploi, il est désormais d'usage de le mettre en vente, dès la fête passée, sur des sites permettant de commercialiser des articles de seconde main, ou de le restituer au fournisseur... Le citoyen lambda s'interroge sans doute, au vu de ce gouvernement Bayrou, déballé au soir du 23 novembre par l'inoxydable secrétaire général de l'Elysée, si finalement ce ne serait pas la bonne solution, tant l'équipe qui nous est livrée est semblable dans sa composition et probablement dans ses projets, à celle qui avait été laborieusement mise en place début octobre et qui n'a tenu que 91 jours. 19 des ministres retenus sur les 35 nommés appartenaient au gouvernement Barnier.

Face à la crise que nous traversons, avec la menace d'une extrême droite qui dicte ses conditions et pèse sur le choix des ministres, le gouvernement Bayrou semble bien en peine de répondre à l'urgence du moment.

Avant même d'avoir composé son équipe, le premier ministre a déjà perdu l'essentiel de sa crédibilité, par sa gestion plus qu'hasardeuse de la crise humanitaire à Mayotte, la salle du Conseil municipal de Pau, si respectable soit-elle, lui semblant le lieu le plus propice pour coordonner les secours d'urgence et le plan d'aide humanitaire...

Monsieur Bayrou a, au cours de sa longue période politique, donné beaucoup de leçons, prodigué beaucoup d'avis péremptaires et finalement peu agi. Hormis son très court passage à la place Vendôme en 2017, sa seule expérience ministérielle fut un bail de quatre ans au ministère de l'Éducation Nationale, où l'initiative d'envergure qu'il tenta d'engager fut une réforme de la loi Falloux, dont l'objectif visait à faciliter le financement public de l'école privée. Réforme avortée, grâce à la mobilisation des forces laïques de ce pays en janvier 1994.

Monsieur Bayrou avait l'opportunité de composer un gouvernement plus à l'écoute de la Nation, s'engageant à bannir le passage en force. Pour cela, il aurait fallu donner des signes forts à cette partie de l'opinion qui refuse la réforme des retraites de 2023, le démantèlement des services publics et de notre protection sociale, et une politique de l'offre et du ruissellement qui n'a eu d'autres résultats que d'enrichir les plus riches et d'affaiblir notre tissu économique.

Il aurait fallu être enfin attentif au message des corps intermédiaires, et parmi eux, à celui des organisations syndicales. La voie choisie semble à l'opposé de ce choix de raison. Malheureusement, elle risque de conduire à une crise politique et institutionnelle profonde, avec la perspective d'une nouvelle censure du gouvernement. La France a-t-elle la possibilité d'assumer sans dommage cette politique hasardeuse ? Sans condamner par avance une politique qui ne sera clairement définie qu'à partir du 3 janvier, ceux qui sont attachés à la République et à la démocratie sont en droit de se poser la question.

Dans le champ qui nous incombe, nous serons particulièrement attentifs aux orientations choisies dans le futur projet de loi de financement de la Sécurité sociale, sur les mesures impactant la santé, la prévention de la perte d'autonomie et la protection sociale. Alors oui, formons le vœu qu'en 2025, la voix du peuple soit enfin entendue, après six mois de crise politique ouverte par la dissolution de 9 juin 2024.



Claude Lassalvy

POUR ACCÉDER À LA COMMUNICATION DE L'UNSA RETRAITES, UN LIEN À TÉLÉCHARGER :
<https://retraites.unsa.org/>

Une double urgence

La crise politique ouverte par la chute du gouvernement Barnier doit répondre à une double urgence.

Une urgence sociale qui se traduit par un besoin de justice face à l'aggravation des inégalités. Les menaces sur l'emploi dans de nombreuses entreprises, la distribution de dividendes excessifs, les atteintes portées à la protection sociale, les mesures contre les retraités apparaissent comme insupportables dans notre société.

Une urgence politique, le respect des valeurs de la République.

Les élus de la République doivent aller vers l'apaisement, après la crise ouverte par la dissolution de l'Assemblée Nationale, puis par la censure du gouvernement nommé après les élections législatives.

Il est urgent que les hommes politiques de tous bords fassent taire leurs egos, mettent de côté leurs ambitions pour se mettre à l'écoute des attentes du peuple et pas seulement d'une oligarchie qui a largement profité des mesures prises depuis sept ans.

Si l'intérêt général n'est pas mis au centre du débat, la porte est ouverte à toutes les aventures populistes, voire à certaines dérives de violence sociale.

C'est le message qu'a porté Laurent Escure au cours de la manifestation du 5 décembre pour la défense des services publics.

Dans une France qui souffre, le problème ce n'est pas trop d'Etat, une suradministration de la nation. C'est à l'inverse, la menace qui pèse sur nos services publics notre protection sociale, ces communs qui font que la vie est moins dure pour les plus fragiles d'entre nous.



Absence de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2025, quelles conséquences ?

Le gouvernement Barnier a trébuché en voulant faire adopter la Loi de Financement de la Sécurité sociale par l'application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Outre que le gouvernement a été renversé et contraint à la démission, la France se retrouve dans une situation inédite. Elle aborde l'année de 2025 sans loi de Financement de la Sécurité sociale.

Qu'est-ce que ça change ?

Remboursement des frais médicaux

Bonnes nouvelles, les projets de décrets visant à augmenter le ticket modérateur pour les consultations médicales et les médicaments, sont annulés.

Retraites

Les pensions de retraites seront augmentées au 1er janvier 2025 sur la base de l'inflation comme prévu par la loi, soit +2,2%. Pour mémoire, le PLFSS prévoyait une sous-indexation à la hauteur de la moitié de l'inflation, soit environ 0,9 %, contre 1,8 % pour les règles actuelles. Et le Sénat avait réduit cette mesure à 0.8%.

Prestations sociales

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, les pensions d'invalidité, comme les autres prestations sociales sont revalorisées au 1^{er} avril. C'est donc le prochain gouvernement qui arbitra.

Accès aux soins

La Carte vitale continuera de fonctionner. Par contre ce sont les crédits pour le fonctionnement des hôpitaux et le financement de l'Assurance maladie de 2024 qui sont reconduits. Il faudra les réajuster pour faire face à l'inflation et à l'évolution possible des dépenses.

Ce qui va poser problème

La loi spéciale adoptée par le parlement permet de prélever l'impôt, d'avoir les recettes pour pouvoir financer derrière les services publics, pour pouvoir signer un décret permettant de reconduire les crédits budgétaires de l'année 2024 en 2025.

En revanche, elle «ne peut pas indexer le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation».

Des personnes exonérées de l'impôt sur le revenu en 2024, risquent d'y être assujetties en 2025. D'autres risquent d'avoir un taux d'imposition plus élevé, du fait de la majoration des revenus et de la non indexation du barème de l'impôt sur l'inflation.



Pour la quatrième année, l'Observatoire des inégalités vient de publier son rapport annuel sur la pauvreté en France. L'équipe de Louis Maurin mène un travail remarquable et apporte un regard pertinent sur l'évolution des inégalités dans notre pays.

Cependant, le choix de travailler sur un indice particulier, le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian, alors que les statistiques, en France comme en Europe, retiennent en général le seuil de pauvreté à 60%, peut donner une vision déformée, particulièrement sur la situation des retraités et personnes âgées.

Quelques chiffres clés :

Le **seuil de pauvreté** à 50% du revenu médian se situe à **1014 €** (pour une personne seule, après prestations sociales).

Le **nombre de pauvres** est estimé à **5,1 millions**, soit **8.1% de la population** (en prenant le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian).

Un quart de la population **n'a pas les moyens de partir en vacances.**

12% de la population **n'a pas les moyens financiers de chauffer suffisamment son logement.**

63% des pauvres vivent **en ville.**

La pauvreté progresse :

Entre 2002 et 2022, en vingt ans, le nombre de pauvres en France est passé de 3,8 millions à 5,1 millions. Le taux de pauvreté est passé de 6,6% à 8,1% de la population.

Le nombre de pauvres s'est accru d'un tiers quand la population française progressait de 10%.

Qui sont les pauvres :

Les facteurs qui exposent à la pauvreté sont les suivants :

- L'âge : **10% des 18-29 ans** sont pauvres.
- L'isolement : **12,8 % des personnes seules de moins de 65 ans**, et même 19,2 % des familles monoparentales, sont pauvres.
- Le chômage : **Les inactifs non retraités sont 22,1 %** à vivre sous le seuil de pauvreté.

Mais aussi le niveau d'études : **81% des pauvres n'ont pas atteint le baccalauréat.**

Mais aussi l'origine : **Les immigrés** sont surreprésentés, leur taux de pauvreté atteint **18,8 %**.

Mais aussi le handicap : une personne handicapée sur 5 a un niveau de vie inférieur au taux de pauvreté à 60% du revenu médian.

Et les seniors ?

Avec le seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian, les 65 ans-74 ans représentent 6,1% des pauvres et les plus de 75 ans 5,7%.

Le nombre de pauvres de plus de 65 ans est estimé à 604 000.

Avec le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian, les plus de 65 ans sont trois fois plus nombreux à être considéré comme pauvres, plus de 1.7 million.

Avec le **taux de pauvreté à 50%** du revenu médian, le **minimum vieillesse, 1012 €**, se situe **au niveau du seuil de pauvreté.**

Avec le **taux de pauvreté à 60%** du revenu médian soit 1216 euros, le **minimum vieillesse se situe à 17% au-dessous du seuil de pauvreté.**

N'oublions pas que le non-recours au minimum vieillesse est massif, et qu'il concerne une personne sur deux parmi les retraités.es qui vivent seul.es, selon le dernier rapport du CESE.

Et même avec les paramètres retenus par l'Observatoire des inégalités, le **taux de pauvreté atteint 7,7% chez les personnes de plus de 65 ans qui vivent seules.**

Pour l'UNSA Retraités, les retraités pauvres, dont rappelons-le, la situation est irréversible, se situent majoritairement dans une zone grise comprise entre le seuil de pauvreté à 60% et le seuil de pauvreté à 50%. Si beaucoup sont, fort heureusement, épargnés par la grande pauvreté, ils sont lorsqu'ils disposent de revenus inférieurs au SMIC, fortement exposés à de multiples précarités : précarité énergétique, mobilités réduites, voire précarité alimentaire, comme l'a montré notre Baromètre UNSA des retraités.

Les Français solidaires

Un Français sur deux considère que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus pauvres.

Seulement 12% considèrent qu'on en fait trop pour les plus démunis.

53% des français pensent qu'il faut augmenter le RSA et seulement 21% qu'il faut le diminuer. Mais il y a 15 ans, ils étaient seulement 4% à estimer le RSA trop généreux.

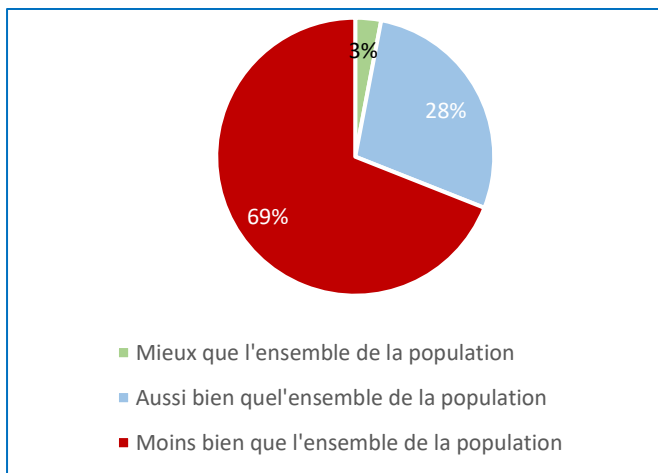
Notre « Baromètre » UNSA des retraités

Les petites retraites

Les 3 % de répondants à notre questionnaire disposant d'une retraite inférieure à 1000 € déclarent à 55% rencontrer des difficultés pour leurs dépenses alimentaires. Près de la moitié de nos répondants dans cette catégorie sont des femmes seules...

- Plus des trois quart (77%) connaissent des difficultés pour faire face à leurs frais de chauffage.
- 98% estiment avoir des difficultés à financer des voyages et des activités de loisirs.
- 40% estiment qu'ils n'ont pas les moyens de financer leurs déplacements, et 38,5% qu'ils n'ont des difficultés à le faire, soit une limitation des déplacements pour 78,5 % de ces retraités vivant sous le seuil de pauvreté.

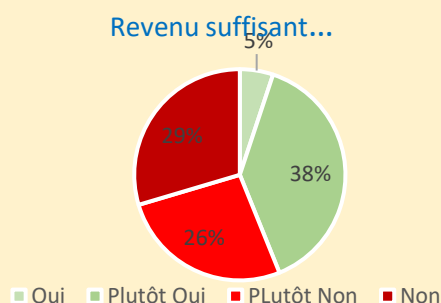
Avec une retraite inférieure à 1000 euros, vous estimez vivre...



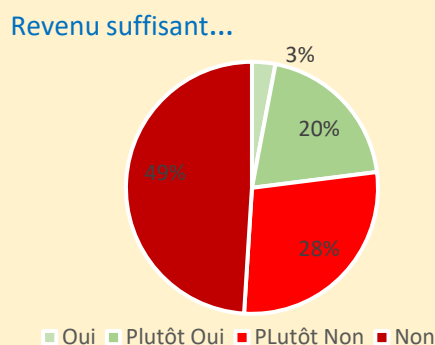
Notre Baromètre n'a pas la prétention d'être aussi exhaustif et aussi fouillé que l'enquête de l'Observatoire des inégalités, mais les 300 retraités pauvres qui ont confié leur détresse aux enquêteurs de l'UNSA Retraités en sont la preuve : la précarité, voire la grande pauvreté existe aussi chez les retraités, même si elle est minoritaire, et plus limitée que chez les plus jeunes. Jeunes ou vieux, les pauvres vivent une situation qui doit nous alerter, et peut être plus encore chez les seniors, car elle revêt chez eux un caractère définitif.

Avec une retraite inférieure à 1000 euros vous estimez pouvoir faire face

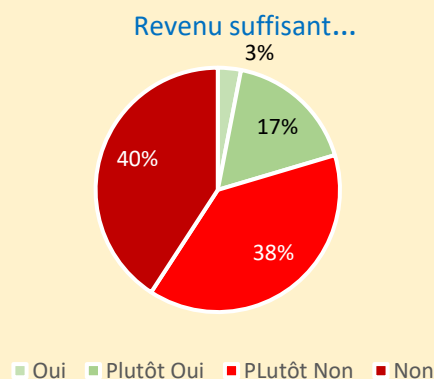
A vos dépenses alimentaires...



A vos dépenses de chauffage



A vos frais de déplacement...



Notre Baromètre dans les médias :

Notre Baromètre a été cité dans l'édition du dimanche 29 décembre d'« Aujourd'hui en France ». L'accent a été mis sur la disparité des situations de retraités, la différence des priorités selon le niveau des pensions et la situation parfois difficile des retraités qui vivent seul.

Notre travail est reconnu dans les médias, ce qui nous encourage à mettre en route l'édition 2025 de notre Baromètre.

Droits sociaux : non-recours et effectivité des droits.

Le rapport du CESE « Droits sociaux : accès et effectivité » publié le 27 novembre 2024 souligne la difficulté pour certains bénéficiaires potentiels d'accéder aux prestations auxquelles ils auraient droit.

Quelles sont les causes de non recours aux droits ?

Les droits sociaux sont en général « quérables ». Il faut les demander. Pour lutter contre le non-recours on ne peut se contenter d'informer, mais il faut mobiliser les travailleurs sociaux dans une démarche d'aller vers.

La conditionnalité des aides peut être un frein à la demande.

Pour l'ASPA, le recours sur succession est souvent perçu comme dissuasif.

La complexité des démarches et la multiplicité des aides relevant de services, de dispositifs et de barèmes différents constituent également des obstacles.

Des politiques de lutte contre un prétendu « assistanat » freinent également l'accès aux droits.

La dématérialisation et la numérisation des démarches sont autant d'obstacles pour les personnes éloignées des nouvelles technologies. Même lorsque l'accueil physique est maintenu, on renvoie fréquemment vers un terminal numérique pour l'accès aux démarches.

Le recul de la présence des services publics, des services de santé, dans les territoires ruraux et dans certains territoires urbains, du fait de la « métropolisation », aggrave le risque de non recours.

Le réseau France services, dont le déploiement a commencé en 2019, a été présenté comme la réponse au retrait des services publics dans les territoires. Mais si le dispositif a connu un réel succès (nombre d'entretiens multiplié par 8 en trois ans, il a ses limites. Les agents « France services » sont polyvalents et donc pas toujours experts des sujets qu'ils ont à traiter.

A l'UNSA Retraités, si nous partageons le constat dressé par le Conseil Economique Social et Environnemental, nous avons la conviction qu'il est possible de faire beaucoup mieux pour l'accès aux droits des plus fragiles. Avec l'UNSA, nous estimons qu'une simplification des dossiers, une meilleure lisibilité des barèmes d'attribution, pour tendre vers la convergence puis l'unification, sont des voies à explorer. Il en va de la qualité de vie de des plus précaires, mais aussi de leur dignité et de leur pleine reconnaissance sociale.

Et de ce point de vue, le rapport du CESE ne va pas jusqu'au bout de sa démarche.

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions « tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

Bénévolat des retraités

Notre Baromètre l'a montré, les retraités Français sont massivement investis dans le bénévolat. 60% de nos répondants ont déclaré s'investir dans une activité bénévole.

Ce constat recoupe en partie celui établi par le Haut Conseil de l'Âge, mais celui-ci relève une tendance inquiétante : alors qu'un senior sur deux déclarait donner du temps aux associations en 2010, cette proportion est descendue à 32% en 2024. Il est vrai que cette enquête s'adressait à un public investi dans l'univers associatif et que le bénévolat plus privé, garde d'enfants, rôle d'aidant... ou les fonctions électives, mandat de conseiller municipal ou de maire de petite commune est peut-être minoré dans l'enquête de Haut conseil de l'Âge.

Une constante est toutefois relevée, les retraités les plus modestes sont moins investis dans le bénévolat, soit parce que les problèmes qu'ils ont à résoudre leur prend trop de temps (cumul emploi retraite par exemple), soit parce qu'ils ne se sentent pas légitimes pour aider les autres, soit parce qu'ils estiment que leurs compétences (maîtrise de la communication, des nouvelles technologies, aisance dans le contact social) ne sont pas suffisantes pour leur permettre d'assurer une mission de bénévolat.

De manière générale, l'investissement dans la durée et dans la régularité a tendance à reculer chez les retraités. Pour plusieurs raisons : le départ plus tardif à la retraite, le constat d'un rempli individuel croissant et d'un recul de l'altruisme, le manque de reconnaissance de la société à l'égard des bénévoles.



Il serait temps que la société mesure réellement l'impact économique du bénévolat des retraités au sein de la société, ce qui changerait peut-être le regard que l'on porte sur les seniors, trop souvent accusés d'être des privilégiés voire un poids pour la société.

Prévention de la perte d'autonomie.

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie (CFPPA) répartit au plan départemental des crédits de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), vers les résidences autonomie d'une part et vers les d'autres actions de prévention ciblées vers les personnes à domicile.

Il s'agit de financer de manière temporaire des projets innovants ou liés à un contexte particuliers, ayant pour objet de prévenir la perte d'autonomie et de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Sont financées des aides pour les aides techniques individuelles, pour l'accompagnement des aidants, pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie avec les Services d'Aide à Domicile (SAD), pour lutter contre l'isolement et pour favoriser le maintien à domicile.

Les aides accordées le sont sur des projets le plus souvent annuels. Le département de l'Hérault favorise les projets dits « au fil de l'eau » plus souples, permettant une aide sous une forme plus agile et plus réactives.

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCASS) et leur union départementale sont des partenaires privilégiés de la CFPPA.

Pour l'UNSA Retraités, si la gestion des fonds de la CNSA par la CFPPA n'appelle aucune remarque critique, nous regrettons d'une part que les usagers, qui sont aussi financeurs par le canal de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, n'aient pas leur mot à dire, autrement que par l'avis fourni au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Par ailleurs, l'enveloppe accordée nationalement par la CNSA pour le soutien aux actions de prévention contre la perte d'autonomie, fixée à 150 millions d'euros en 2021 était maintenue au même montant en 2023 alors que l'inflation avait dépassé les 5% et que la population des plus de 65 ans ne cesse de progresser.

Dans l'Hérault, la population des plus de 60 ans est passé de 338 000 en 2021 à 360 500 en 2024 (+ 6.5%).

Et les crédits de la CNSA alloués au département n'ont pas suivi dans la même proportion.



Recycl'aide, une bonne idée entravée par un défaut de prise en charge.

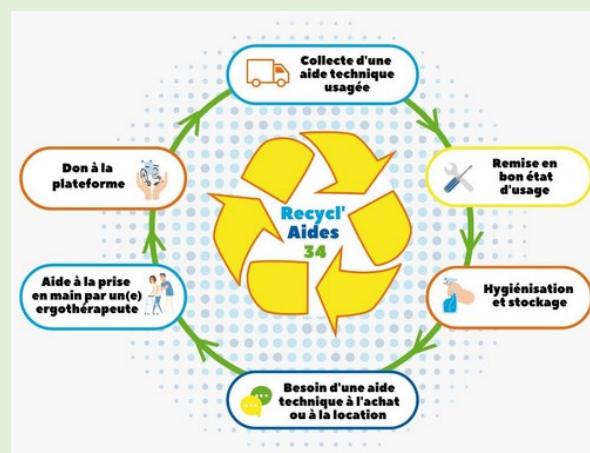
Recycl'aide 34 est un projet innovant qui a été soutenu par la CFPPA de l'Hérault, il y a plusieurs années.

Ce dispositif départemental a vu le jour sous l'impulsion et avec le financement de la CFPPA de l'Hérault, en 2022.

Deux acteurs de l'économie sociale et solidaire : "Le bon Sens du Ré-Emploi" à Sauvian et "L'EBE l'Abeille Verte" sur Lodève, sont les opérateurs de cette filière visant à remettre en bon état d'usage et de sécurité les aides techniques collectées.

Les deux structures récupèrent du matériel d'aide technique ayant déjà servi, fauteuils roulants, déambulateurs, équipements de transfert, équipements d'hygiène. Elles les nettoient, les remettent en état technique conforme aux normes de sécurité, et les proposent à la vente à des tarifs très modérés, avec si nécessaire un accompagnement ergonomique pour que l'utilisateur en acquière la maîtrise et dispose d'un appareillage adapté à son handicap.

Ce dispositif départemental a vu le jour sous l'impulsion et le financement de la CFPPA (Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie) de l'Hérault, en 2022. Deux acteurs de l'économie sociale et solidaire : "Le bon Sens du Ré-Emploi" à Sauvian et "L'EBE l'Abeille Verte" sur Lodève, sont les opérateurs de cette filière visant à remettre en bon état d'usage et de sécurité les aides techniques collectées.



Mais cette belle initiative trouve ses limites : le matériel qu'elle fournit ne bénéficie à ce jour d'aucune prise en charge par la CPAM ou par les complémentaires santé. Le reste à charge pour les personnes qui souhaiteraient disposer de matériel recyclé reste élevé et dissuasif, alors que ces équipements pourraient dans certains cas favoriser l'autonomie de leurs utilisateurs.

Où est la cohérence ?



Mobilités, des fractures territoriales difficiles à surmonter !

On nous le serine à longueur de temps, l'usage de la voiture individuelle est mauvais pour la planète, mauvais pour le bilan carbone, mauvais pour le réchauffement climatique.

Sauf que l'alternative, le réseau de transports en commun, n'est pas accessible à tous, loin de là. 45 % des Français n'ont pas d'alternative à la voiture, car les infrastructures de transports collectifs sont insuffisantes ou inaccessibles.

Les zones rurales et périurbaines sont particulièrement touchées : 27 % des Français n'ont pas d'accès à un arrêt de transport en commun à moins de dix minutes de marche de chez eux.

7 Français sur 10 sont bien conscient de l'impact négatif de leurs trajets sur l'environnement. Ils mesurent aussi l'impact de la voiture sur leur budget : plus de 3800 euros par ménage et par an sont dépensés pour nos bagnoles (carburant, assurance, entretien...) et jusqu'à 5000 euros pour les ménages qui vivent en zone rurale.

Et cela affecte surtout les plus modestes pour qui la voiture pèse deux fois plus dans le budget : 21% contre 11% pour les ménages favorisés.

Pas surprenant que nos retraités modestes nous aient expliqué qu'à 78%, ils avaient des difficultés à financer leur mobilité. Encore ont-ils la possibilité d'arbitrer et de renoncer à certains déplacements, ce qui est moins le cas des actifs.

Au-delà des discours culpabilisants, c'est la société toute ensemble qui doit s'attaquer au problème des mobilités :

Il faut augmenter rapidement le maillage des réseaux de transports en commun,

- en réhabilitant certaines voies ferrées, en facilitant les accès au train, par des billetteries plus accessibles, des tarifs acceptables, des cadencements renforcés là où c'est nécessaire.
- En informant mieux sur les horaires de bus et en favorisant les déplacements de type multimodal : train + bus + stationnement.
- En favorisant et en développant les circulations douces y compris dans les zones rurales, où les pistes cyclables sécurisées sont encore trop rares.

Nous n'avons qu'une planète, nos modes de déplacement de la deuxième moitié du XXème siècle sont en voie d'obsolescence. La voiture électrique pose autant de problèmes qu'elle prétend en résoudre. L'urgence commande de développer des transports en commun plus accessibles, moins cher, et plus nombreux.

Destruction créatrice :

Connaissez-vous Joseph Schumpeter ? Cet économiste autrichien, 1883-1950, réputé hérétique, avait mis au point une théorie personnelle, la destruction créatrice.

Pour faire simple, il avait théorisé le fait que le progrès technique entraînait forcément la destruction de techniques antérieures et du tissu économique qui s'appuyait sur elles. Pour faire place aux nouvelles technologies, il fallait donc détruire ce qui précédait.

Du temps de son premier mandat, à l'époque où de nombreux thuriféraires vantaient l'esprit éminemment supérieur de notre président de la République, on nous expliquait que sa fulgurance économique et politique était inspirée par Joseph Schumpeter.

Nous nous enquîmes donc de cet économiste né sous le règne de l'empereur François Joseph, que l'on nous présentait comme parangon de la modernité.

Depuis le temps a passé, une dissolution malheureuse a sévi, et la fulgurance du cerveau présidentiel s'est quelque peu altérée, même auprès de ses plus ardents soutiens... Lesquels s'interrogent mezzo voce sur l'écart de santé mentale qui a bien pu conduire un soir de juin, le Chef de l'Etat à une prise de décision aussi mal venue qu'imprévisible.

Mais revenons au principe de « destruction créatrice ». Côté destruction, Emmanuel Macron a rempli le cahier des charges de façon irréprochable. En sept ans, il a réussi à détruire l'économie française, à ruiner le pays en creusant une dette que l'on prend l'habitude de qualifier d'abyssale, et à permettre à l'extrême droite de se hisser au seuil du pouvoir suprême. Pas mal !

Côté construction, on lui doit la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame. Si la prouesse a été fortement médiatisée, si pour la mener à son terme, il a fallu quelque peu piétiner les règles des marchés public, jusqu'à faire tousser la Cour des comptes et son président, si pour célébrer au mieux la chose, M. Macron a écorné le principe de laïcité, deux jours avant la commémoration de la loi de séparation de l'Église et de l'État, il fallait bien cela pour redorer l'image présidentielle un rien ternie.

Mais parce que question créativité et reconstruction, il va bien falloir dans les prochains mois, s'atteler à des choses plus sérieuses, comme le redressement des comptes publics, on lui suggère une piste.

Comme il doit être dans les petits papiers de la Bonne Mère, depuis le 7 décembre, il pourrait tenter un voyage à Lourdes, histoire de voir si quelque miracle ne pourrait remédier à la catastrophe dont il est à l'origine. A vrai dire, à part l'intersession de la Vierge, on voit mal comment il peut s'en tirer...

Sans quoi, le professeur Schumpeter risque de lui tirer les oreilles et de lui infliger quelques heures de colle pour une si malheureuse mise en œuvre de sa théorie économique.

C.L.

Vous aimez les dessins de Alf. Vous avez loupé son dernier album « Des racines et des haines » ... C'est pas top, on vous en avait causé !

Session de rattrapage ouverte à Balaruc les Bains, au Piano Tiroir, avenue des pins .

C'est depuis le 27 novembre et jusqu'au 7 février (avec interruption pour les fêtes, reprise de l'accès à l'expo le 6 janvier).

C'est caustique, un rien désespéré, mais rigolo quand même !

Avec toujours les mêmes têtes de turc, les fachos, les curetons, les rupins, les dictateurs de tous poils, les fanatiques islamistes, lapideurs maniaques et empêcheurs de poser le voile...

Bref tous ceux qui nous pourrissent l'existence.

A ne pas manquer ! Et n'oubliez pas l'album , c'est un cadeau sympa en période de fêtes, des fois que vous seriez à court d'idées !



Le Alf du mois !



Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: Jean-Luc Vaïsse

Responsable Lettre en ligne Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy